



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 5 décembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 16 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION BUDGETAIRE POUR RISQUES D'EVOLUTION DES RESSOURCES DE FISCALITE ET DGF

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAUT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20141215-c16-12-2014-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION BUDGETAIRE POUR RISQUES D'EVOLUTION DES RESSOURCES DE FISCALITE ET DGF

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Instaurée par la loi de finances pour 2010, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises, remplace pour partie l'ancienne taxe professionnelle. Sont redevables de la CVAE les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €. Le taux de la CVAE progresse selon un barème national évolutif selon le Chiffres d'affaires entre 500 000 € et 50 000 000 € (taux maximum de 1,5%).

Depuis son instauration, ce produit de fiscalité s'est montré très volatile fragilisant la construction et l'équilibre budgétaire. En effet, cet impôt ne repose pas sur un stock (la valeur des immobilisations) comme l'ancienne Taxe Professionnelle mais un flux (la valeur ajoutée produite). De plus, on se situe sur une nouvelle imposition déclarative que les entreprises ont dû assimiler et les Services fiscaux apprendre à contrôler.

EVOLUTION DES PRODUITS DE CVAE ENCAISSÉS OU ANNONCÉS

2011	2012	2013	2014	2014 estimé
8 854 365 €	8 995 811 €	12 327 894 €	9 620 166 €	12 003 421 €

Aussi, afin de lisser ces fortes variations de recettes, il est proposé de mettre en réserve une partie de la CVAE annoncée pour 2015 en utilisant le régime comptable de la provision. Cela permettrait ainsi de prendre en charge tout ou partie de la baisse constatée dans les années à venir de cette recette de fiscalité et/ou des dotations de l'Etat.

Vu le Plan Comptable Général et l'Instruction Comptable M 14,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu le budget primitif 2015 du budget principal approuvé le 15 décembre 2014,

Considérant que le Conseil d'Agglomération doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et l'inscrire au budget primitif ou à l'occasion d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20141215-c16-12-2014-DE Date de télétransmission : 19/12/2014 Date de réception préfecture : 19/12/2014
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider la constitution d'une provision annuelle semi-budgétaire pour risques afférents aux évolutions de CVAE sur le budget principal ;
- Décider que cette provision est fixée à 1 500 000€ ;
- Décider que cette constitution de provision semi-budgétaire sera inscrite au budget principal 2015, en dépenses de la section de fonctionnement, chapitre 68.

Motion adoptée par 69 voix Pour et 10 voix Contre, Abstention : 2.

Pour : 69
Contre : 10
Abstention : 2
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué